



Ministère des Affaires
sociales
et de la Santé

Ministère délégué
auprès du Ministère de
l'économie et des
finances, chargé de
l'économie sociale et
solidaire et de la
consommation

Ministère de
l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ministère de
l'Agriculture,
de
l'Agroalimentaire
et de la Forêt

Monsieur Marc MORTUREUX

Directeur général de l'Agence
nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement
et du travail

Monsieur Jean-François DHAINAUT

Président du Haut conseil des
biotechnologies

Paris, le 24 septembre 2012

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Président,

Un article intitulé « *Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize* » vient d'être publié dans la revue scientifique *Food and Chemical Toxicology* par l'équipe du professeur Gilles-Eric Séralini. Cet article porte sur une étude conduite sur des rats ayant consommé pendant 2 ans du maïs génétiquement modifié NK603 traité ou non avec l'herbicide Roundup, ou de l'herbicide Roundup seul.

Nous vous demandons, par la présente saisine, de bien vouloir vous rapprocher afin de procéder à une analyse de l'étude rapportée par cet article afin de déterminer si elle est de nature à remettre en cause ou non les conclusions des évaluations précédentes sur cet OGM et notamment si elle peut être considérée comme conclusive quant au risque sanitaire que pourraient présenter les aliments issus de plantes OGM comportant l'événement NK603.

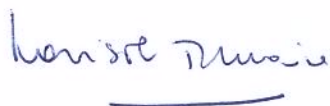
Il est d'autre part demandé à l'ANSES de déterminer si cette étude est de nature à remettre en cause ou non les conclusions des évaluations précédentes de l'ANSES sur l'herbicide Roundup.

Sur la base de cette analyse, nous vous demandons d'évaluer si le protocole mis en œuvre et les conclusions de cette étude remettent en cause les lignes directrices actuelles ou à venir en matière d'évaluation des risques sanitaires.

Nous vous saurions gré de bien vouloir rendre un avis sur cet article avant le 20 octobre 2012 et sur la pertinence des modalités d'évaluation des risques sanitaires et des propositions d'aménagements des lignes directrices, si nécessaire, avant le 20 novembre 2012.

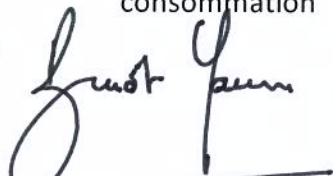
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Ministre des Affaires
sociales
et de la Santé



Marisol TOURAINE

Le Ministre délégué
auprès du Ministre de
l'économie et des
finances, chargé de
l'économie sociale et
solidaire et de la
consommation



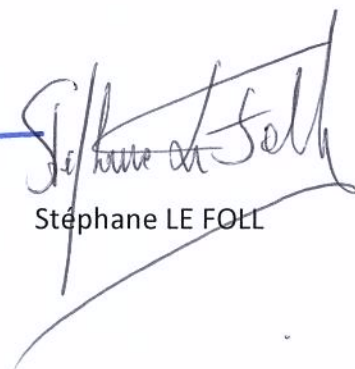
Benoît HAMON

La Ministre de
l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



Delphine BATHO

Le Ministre de
l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt



Stéphane LE FOLL